

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 février 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-six février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT,
« FONDS DE
MODERNISATION
DES
ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DE
JEUNES
ENFANTS» AVEC LA
CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE
SEINE-SAINT-
DENIS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS par Nathalie BETEMPS, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTE : Irina SCHAPIRA

SECRETAIRE : Valérie LEBAS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200226-D44-20-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT, « FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commission d'action sociale de la CAF a validité le projet par une délibération du 22 novembre 2019,

CONSIDERANT qu'il convient de signer la convention n°19-287 et d'en approuver les termes pour bénéficier de ces financements au titre de l'année 2019,

CONSIDERANT que cette convention permettra de financer des opérations de rénovation,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative au « Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants » de la CAF 93, concernant le projet de Mise aux normes de la cuisine de la crèche des Bruyères

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents

ARTICLE 3 : DIT que les recettes s'y rapportant seront inscrites au budget de la commune de l'année correspondante

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200226-D44-20-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020